

Les régionalismes dans les chroniques de langage de Suisse romande : un premier aperçu

Dorothée Aquino-Weber, Sara Cotelli Kureth

DANS **CAHIERS INTERNATIONAUX DE SOCIOLINGUISTIQUE** 2022/2 (N° 21), PAGES 103 À 127
ÉDITIONS **L'HARMATTAN**

ISSN 2257-6517

ISBN 9782140303548

DOI 10.3917/cisl.2202.0103

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-cahiers-internationaux-de-sociolinguistique-2022-2-page-103.htm>



CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.

Distribution électronique Cairn.info pour L'Harmattan.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Dorothée Aquino-Weber et Sara Cotelli Kureth¹

LES RÉGIONALISMES DANS LES CHRONIQUES DE LANGAGE DE SUISSE ROMANDE : UN PREMIER APERÇU

1 INTRODUCTION

Pour le 20^e siècle, malgré son petit territoire, la Suisse romande compte de nombreuses chroniques de langage publiées surtout dans la presse (supra)régionale. En 1958, un chroniqueur plaisantait d'ailleurs estimant que ses collègues puristes représentaient une des « *richesse[s] de la Suisse romande* » (Redard 1958 : 75). Ces chroniques ont été rédigées à des fins diverses mais la plupart d'entre elles laissent une place importante au traitement de la variation diatopique du français². Dans cet article, nous abordons la façon dont ces régionalismes sont traités dans une sélection de chroniques de langage qui s'échelonnent de 1913 à 1999.

Avant de discuter les lexèmes régionaux et de nous pencher sur la petite part de régionalismes directement critiqués ou, au contraire, acceptés dans les chroniques romandes, nous décrivons la situation de la Suisse romande et de son français régional. Nous présentons ensuite un aperçu du discours épilinguistique romand et la place qu'y tiennent les chroniques.

2 LA SUISSE ROMANDE ET SON FRANÇAIS RÉGIONAL

La Suisse romande est la région linguistique de la Confédération helvétique où le français est la langue d'usage. Dans ce pays quadrilingue, le français est une langue nationale, mais minoritaire. En 2000 lors du dernier recensement, les francophones représentaient 22,8 % de la population du pays³. Pour certains aspects, la Suisse mène par ailleurs une politique plutôt

¹ Dorothée Aquino-Weber est adjointe à la direction et chargée de communication au Glossaire des patois de la Suisse romande de l'Université de Neuchâtel, dorothee.aquino@unine.ch ; Sara Cotelli Kureth est directrice du Centre de langues et professeure titulaire à la Faculté des Lettres et Sciences humaines de l'Université de Neuchâtel, sara.cotelli@unine.ch

² Cet intérêt se manifeste à des degrés divers. Ainsi, la chronique de Philippe Godet (*Gazette de Lausanne*, 1918-1922) se focalise sur le français fédéral et donc sur les germanismes et ne traite que très peu les autres romandismes.

³ En outre, on dénombrait 62,9 % de germanophones, 8,3 % d'italophones et 0,5 % de romanchophones. Nous citons ces chiffres car il s'agit du dernier recensement

décentralisée, voire cantonalisée. La politique linguistique fédérale repose, par exemple, sur le principe de territorialité des langues. Cela signifie que les régions officiellement bilingues sont rares⁴ et que la majeure partie du territoire ne fonctionne qu'avec une seule langue nationale pour la scolarité, l'administration, etc. (Grin 2010). Ainsi, en Suisse romande, quatre cantons sont francophones (le Jura, Neuchâtel, Vaud et Genève) et trois bilingues français-allemand (Berne, Fribourg et le Valais). Ces derniers appliquent eux-mêmes le principe de territorialité au niveau communal.

Dans l'espace romand, le français est une langue d'importation qui était, dans la plupart des cantons, déjà écrite au Moyen Âge. Dès le 16^e siècle, il est partout la langue de l'écrit, de l'instruction et des situations formelles. Il partage l'espace linguistique avec les patois, langues traditionnelles de la Suisse romande, des dialectes qui sont soit francoprovençaux, soit oïliques (Kristol 2012). Ces derniers restent le plus souvent cantonnés à la sphère intime et familiale. Cette diglossie se maintient jusqu'au premier tiers du 19^e siècle, puis les patois reculent pour disparaître presque complètement au 20^e siècle au profit du français, principalement sous la poussée de l'industrialisation et des mouvements de population (Kristol 2006). Dès les premières attestations, le français régional écrit en Suisse romande ne se distingue que peu de la langue écrite en France (Kristol 2016). Comme les autres français régionaux, celui qui est utilisé en Suisse romande présente surtout des particularités lexicales, même s'il existe quelques spécificités morpho-syntaxiques ou prosodiques (Andreassen, Maître et Racine 2010). Nous n'analyserons ici que des régionalismes lexicaux puisque ce sont les diatopismes les mieux représentés dans les chroniques de langage. Ces spécificités contemporaines sont, de plus, bien décrites grâce à des outils comme le *Dictionnaire suisse romand* (Thibault et Knecht 1997), les volets suisses de projets panfrancophones tels que « Phonologie du français contemporain » (par ex. Andreassen et Racine 2016) ou l'exploitation de corpus comme OFROM (Corpus oral de français de Suisse Romande)⁵ (Diémoz, Rothenbühler et Sauzet 2020).

Les spécificités régionales romandes ont quatre sources principales (Kristol 2014). Il y a d'abord les phénomènes de maintien, appelés aussi archaïsmes. Il s'agit de termes ayant appartenu au français central mais qui en ont disparu et qui sont restés en français régional sans marque spécifique. L'exemple typique pour la Suisse romande est l'utilisation de *septante* et de

exhaustif, méthode remplacée ensuite par des récoltes de données plus sporadiques qui ne montrent que des tendances statistiques.

⁴ On peut citer comme exemple de région bilingue l'agglomération de Biel/Bienne dans le canton de Berne, voir Conrad et Elmiger (2010).

⁵ Disponible à l'URL suivant : <http://www11.unine.ch/>

nonante pour *soixante-dix* et *quatre-vingt-dix*⁶. Ensuite, le français de Suisse romande compte de nombreux dialectalismes, empruntés à son substrat patois (comme *grinche* ‘de mauvaise humeur’ ou *mège* ‘rebouteux’). Troisièmement, le français régional emprunte à ses adstrats : le suisse-allemand (des emprunts directs comme *firôbe* ‘heure à laquelle le travail prend fin’ et des calques sémantiques comme *action* pour ‘promotion’ ou syntagmatiques *peindre le diable sur la muraille* ‘insister sur le côté négatif de qqch’) ; le Schweizer Hochdeutsch (*Neinsager* ‘personne, ville ou région qui s’exprime régulièrement par la négative lors de consultations populaires’) ; et l’italien (*dicastère* ‘département’, *ristrette* ‘ristretto’). Enfin, une partie des spécificités du français de Suisse sont des innovations lexématiques (par ex. *à-fonds* ‘grand nettoyage’), sémantiques (par ex. *civiliste* ‘objecteur de conscience qui fait un service civil à la place du service militaire’) ou syntagmatiques (par ex. *classeur fédéral* ‘classeur rigide et solide, de cinq et sept cm d’épaisseur pourvu d’anneaux métallique et fait pour l’archivage des documents de format A4’).

3 LA PLACE DES CHRONIQUES DANS LA TRADITION ÉPILINGUISTIQUE DE SUISSE ROMANDE

Depuis la fin du 18^e siècle, la Suisse romande a une riche tradition épilinguistique⁷. De nombreux recueils de cacologies – recueils de fautes qui ont pour but de renseigner leur lectorat sur les phénomènes linguistiques à éviter – sont imprimés sous différentes formes (remarques, listes sur deux colonnes, glossaires, etc., voir Aquino-Weber, Cotelli et Nissille 2013). Ils occupent des positions nuancées sur l’axe description-proscription (Aquino-Weber, Cotelli et Nissille 2011). Les textes purement prescriptifs (la plupart des listes, des remarques et certains glossaires) rejettent largement les spécificités romandes même si, au nom d’un pragmatisme typiquement suisse, ils acceptent tout de même certains lexèmes, surtout des dialectalismes (Cotelli Kureth et Nissille 2021). Les ouvrages plus descriptifs valident une plus large palette de phénomènes, mais, comme pour les ouvrages prescriptifs,

⁶ Pour en savoir plus sur les exemples cités dans ce paragraphe, voir Thibault et Knecht (1997) ou la Base de données lexicographique pan-francophone (BDLP) : <https://www.bdlp.org/>

⁷ Il y a un texte précurseur au 17^e siècle, les *Remarques particulières sur la Langue Française pour la ville de Geneve* de Poulain de la Barre (1691). Toutefois, comme le montrent Knecht (2004) et Kristol (2019), il ne représente pas le point de départ de la tradition épilinguistique romande. En effet, il faut attendre plus de 90 ans pour qu’une autre cacologie soit imprimée en Suisse romande et Poulain, contrairement aux auteurs qui le suivent, n’est jamais mentionné ou repris par les nombreuses cacologies du 19^e siècle.

toujours selon des règles bien précises : ils doivent être employés à l'oral, dans un langage quotidien et uniquement en Suisse (Aquino-Weber, Cotelli, Nissille 2011 et Aquino-Weber, Cotelli Kureth et Nissille 2019).

Des cacologies prescriptives paraissent encore au début du 20^e siècle. *Parlons français* de L.T. Wuarin (sous le pseudonyme de Plud'hun) connaît par exemple de nombreuses rééditions jusqu'en 1918. Elles sont parmi les derniers textes de ce type à être publiés, même si on trouve encore quelques opuscules correctifs jusqu'au début des années 1960 (par ex. Nicollier 1939, Francis 1943, Chessex 1954, Amiguet 1959 et Thilo 1961).

En fait, le 20^e siècle voit une diversification du discours épilinguistique avec un nouveau genre qui va prédominer largement : la chronique de langage⁸. La première est celle du vaudois Ernest Lugin (1913-1931) qui propose un discours très proche de celui des auteurs⁹ de glossaires du 19^e siècle (Cotelli Kureth et Nissille à paraître). Les chroniques suivantes, en revanche, sont d'un tout autre type. Elles se concentrent sur la dénonciation de l'influence de l'allemand dans le français de Suisse romande (Skupien Dekens 1998). En parallèle, on note aussi la présence de chroniques rédigées par des linguistes (par exemple Philippe Redard dans les années 1950 et Marinette Matthey dans les années 1980-90) dans lesquelles le propos est très éloigné du purisme (Cotelli Kureth 2021). Tous ces textes, qu'ils soient prescriptifs ou descriptifs, sont régulièrement rassemblés en recueils (par ex. Vittoz 1937 ; Dudan 1940, 1941a, 1941b, 1943, 1945 ; Humbert 1947, 1955, 1968 ; Perrochon 1971 ; Henry 1990, 1992, 1996, 2001 ; Matthey 2009). Principalement publiées dans la presse, ces chroniques concernent parfois plusieurs médias, non seulement la presse écrite mais également la radio (notamment celles de Dudan, voir ci-dessus).

Durant la même période, d'autres types de textes épilinguistiques existent aux côtés des chroniques de langage en Suisse romande. C'est le cas de la tradition scientifique différentielle qui naît au tournant du 20^e siècle avec le *Glossaire des patois de la Suisse romande* (Gauchat, Jeanjaquet, Tappolet *et al.* 1924-) dont une partie des travaux est consacrée à la description scientifique du français régional et avec la parution, en 1925, du *Dictionnaire historique du parler neuchâtelois* de William Pierrehumbert (Aquino-Weber, Cotelli et Nissille 2014). La première partie du siècle est, par ailleurs, particulièrement propice aux discours sur la langue. De nombreux débats sur la situation du français en Suisse romande ont lieu dans les années 1930 (Lombard 1929, Bailly 1930) et 1950 (Institut neuchâtelois 1946, 1954). Dès les années 1960, l'édition de fiches mensuelles pour la correction du français

⁸ Pour une définition de la chronique de langage voir Remysen (2005 : 270-271).

⁹ Le masculin pluriel est de mise. Il n'y a pas d'auteure femme de recueil de cacologies au 19^e siècle en Suisse romande.

(Fichier français de Berne et Défense du français) s'ajoute à celle de ces textes¹⁰. Ensuite, dès la décennie suivante, paraissent des dictionnaires rédigés par des amatrices et amateurs (Itten et Bastian 1970, Hadacek 1983, Pidoux 1983, 1984, Nicollier 1990, Suter et Daudelin 2020).

Parmi cette multiplicité des discours sur la langue, les chroniques de langage occupent une place importante. En nous basant sur un corpus précis de chroniques (voir ci-dessous sous 3.), nous cherchons à déterminer la ou les visions du français régional qui s'en dégagent¹¹.

4 CORPUS DE L'ÉTUDE

Pour cet article, nous avons travaillé sur un échantillon de billets provenant de neuf chroniques datées de 1913 à 1998. Cela couvre l'entier du 20^e siècle ainsi que les différentes tendances attestées dans les chroniques, de très prescriptif à très descriptif.

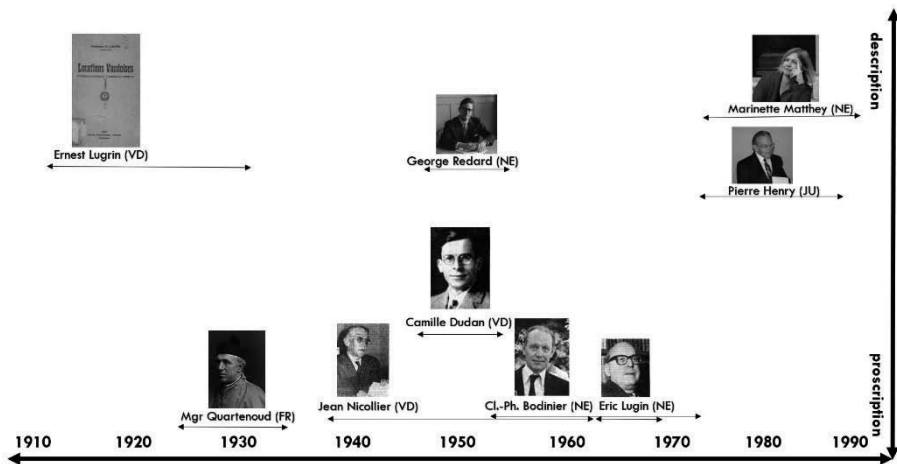


Illustration 1 : table des chroniques composant le corpus de cet article, disposées sur l'axe temporel et l'axe description-prescription.

¹⁰ Cotelli Kureth (2015 : 175-186) retrace en détail le discours épilinguistique en Suisse romande dans les deux premiers tiers du 20^e siècle.

¹¹ Jusqu'ici les chroniques de langages de Suisse romande n'ont fait l'objet que de quelques recherches. On peut citer l'étude pionnière de Skupien Dekens (1998) sur quatre chroniqueurs de l'entre-deux-guerres, celle de Mercurio (2019) sur le jurassien Pierre Henry et plusieurs travaux ponctuels de Cotelli Kureth (2014, 2021), Cotelli Kureth et Nissille (à paraître) et Walsh et Cotelli Kureth (2021). Ajoutons également à cette liste deux chapitres dans l'*Histoire linguistique de la Suisse romande* de Kristol (à paraître).

Leurs auteur·es proviennent des cantons de Vaud, de Fribourg, de Neuchâtel et du Jura. Les chroniques comprennent plus ou moins de billets, de 28 pour Redard à 1294 pour M^{gr} Quartenoud. Leur longueur varie de quelques lignes pour M^{gr} Quartenoud à plusieurs colonnes pour Lugin. La plupart de ces textes paraissent dans des journaux régionaux, qui sont parfois diffusés à l'échelle romande comme la *Gazette de Lausanne* ou le *Journal de Genève*. Elles peuvent être réparties en différentes catégories. Des textes puristes pour M^{gr} Quartenoud, Nicollier, Bodinier et Lugin, des billets qui oscillent entre prescription et description pour Dudan et d'autres clairement descriptifs pour Lugin, Redard, Henry et Matthey.

Pour recenser les régionalismes à analyser dans notre corpus, nous avons utilisé la nomenclature de la deuxième édition du *Dictionnaire suisse romand* (DSR) (Thibault et Knecht 2000). Nous y avons ajouté les entrées supplémentaires de la BDLP-Suisse (www.bdlp.org). Nous avons ainsi isolé 986 lexèmes, que nous avons ensuite recherchés dans nos différentes chroniques. Pour certaines d'entre elles¹², nous n'avons pas pu procéder à un recensement manuel et nous avons utilisé le moteur de recherche proposé par les sites Internet des archives de la *Gazette de Lausanne*¹³, de l'*Impartial* et de la *Feuille d'avis de Neuchâtel*¹⁴. Or ces deux outils ne sont pas totalement fiables. La recherche y est en effet difficile dans les documents les plus anciens stockés comme images. Enfin, pour la chronique d'Henry, nous avons travaillé à partir des index des quatre recueils publiés (1990, 1992, 1996 et 2001)¹⁵, sans consulter directement les articles dans *Le Pays* et le *Quotidien Jurassien*. Les données récoltées permettent toutefois de dégager des tendances qu'il conviendra de vérifier par un dépouillement complètement manuel et par l'ajout d'autres chroniques laissées de côté pour cette première étude.

¹² Celles de Lugin, Matthey et Nicollier.

¹³ Consultable à l'URL suivant : <https://www.letempsarchives.ch/>

¹⁴ Consultables à l'URL suivant : <http://www.lexpressarchives.ch/>

¹⁵ Les trois premiers tomes sont intégrés dans les bibliographies proposées pour chaque terme par le DSR et le quatrième a été dépouillé pour la BDLP-Suisse. Dudan (1940, 1941a, 1941b, 1943, 1945) a également été inclus dans le DSR. Nous n'avons pas pris en compte les chroniques radiophoniques de Dudan dans notre corpus mais avons dépouillé manuellement une chronique postérieure parue dans la presse.

5 LE TRAITEMENT DES RÉGIONALISMES

5.1 *Régionalismes commentés et régionalismes ‘fantômes’*

Sur les 986 lexèmes retenus, plus de la moitié (55 %) ne sont pas commentés ni même mentionnés dans les chroniques. Parmi eux, beaucoup sont des statalismes en lien avec les institutions politiques et administratives (par ex. *AI, assemblée communale, conseil-exécutif, conseil fédéral*, etc.)¹⁶. Quand ces termes entrent dans les chroniques, ils ne sont jamais expliqués, ni même marqués. Matthey commence, par exemple, l'un de ses billets par ces mots : « *la langue française a bon dos... : Le Conseil d'État vient d'édicter (30 mai) un règlement concernant la formulation non sexiste des textes officiels. Un sommet du genre...* » (5 juillet 1995). Parce qu'elle s'adresse à un lectorat romand qui partage son univers référentiel, l'auteure neuchâteloise n'éprouve pas le besoin d'expliquer que le *Conseil d'État* est l'organe exécutif dans plusieurs cantons, dont Neuchâtel.

La plupart des régionalismes commentés ne figurent que chez un seul auteur·e (301 sur 986 soit 68 %). Les autres se trouvent sous la plume d'au moins deux auteur·es. Seule une minorité d'items sont mentionnés par quatre auteur·es ou plus :

4 auteur·es : *sans autre*

5 auteur·es : *comme que comme, action*

6 auteur·es : *septante et nonante*

Parmi ces termes, très fréquents, trois sont considérés comme des germanismes et sont donc presque toujours rejetés : *sans autre, comme que comme* et *action*. Pour plusieurs auteur·es, ils sont typiques du « français fédéral », un français truffé de germanismes qui serait parlé par les Suisses alémaniques, surtout dans l'administration fédérale. Nicollier écrit, par exemple, qu'*action* « *sent d'une lieue son français fédéral* » (9 novembre 1942). Les attestations relevées pour *action* sont les plus nombreuses du corpus.

¹⁶ *AI* est l'abréviation d'*Assurance-Invalidité*. L'*assemblée communale* est le corps législatif au niveau communal. *Conseil-exécutif* est le terme qui désigne le gouvernement dans le canton de Berne et *conseil fédéral* – organe composé de 7 membres, les *conseillers fédéraux* – celui qui est donné au pouvoir exécutif au niveau fédéral.

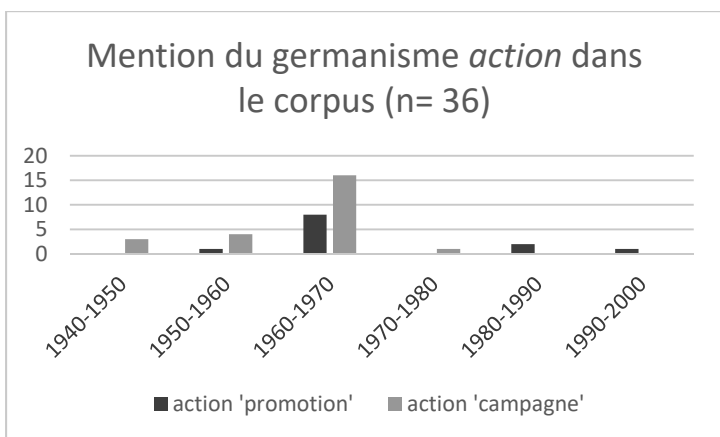


Illustration 2 : Répartition temporelle des attestations d'action dans le corpus

Le lexème figure 36 fois chez 5 auteur·es différentes. Ce graphe distingue l'utilisation de chacune des deux acceptions du terme. Ainsi *action* au sens de 'campagne promotionnelle' est le plus mentionné avant les années 1970. Dès les années 1960, le sens de 'promotion' gagne du terrain, ce qui coïncide avec l'essor de la grande distribution en Suisse. Les autres sources disponibles (fiches Défenses du français, autres chroniques, ouvrages correctifs et glossaires) confirment cette lecture. L'exemple d'*action* montre l'intérêt de prendre en compte les chroniques pour la description des régionalismes. Les informations recueillies pourraient ainsi compléter les données présentées dans le DSR.

Les termes les plus discutés sont donc soit des germanismes, soit des régionalismes « emblèmes »¹⁷, des termes qui portent l'identité romande (voir aussi Matthey et De Pietro 1994) comme *septante* et *nonante*.

5.2 Tendances générales

Comme nous l'avons vu, il existe d'importantes divergences dans les attitudes. Ainsi, pour réussir à dégager des tendances générales, nous avons réparti les régionalismes qui restaient après avoir écarté les statalismes, soit un peu plus d'un tiers du corpus, en trois catégories étymologiques : les phénomènes de maintien, les emprunts et les innovations. Au sein de ces catégories, nous avons encore opéré des distinctions. Parmi les emprunts, nous avons regroupé entre eux les dialectalismes, les germanismes et les autres emprunts et parmi les phénomènes de maintien, ceux qui concernaient

¹⁷ Cette terminologie est proposée par De Pietro (1995 : 233).

uniquement la forme et ceux qui touchaient seulement au sens. Pour chaque occurrence, nous avons déterminé si le lexème était accepté explicitement (gris très clair), rejeté explicitement (noir), accepté sous certaines conditions (différentes teintes de gris foncé, selon le type de condition) ou simplement mentionné et expliqué sans qu'intervienne de jugement (sans couleur).

À partir des données obtenues, nous avons pu répartir les régionalismes en deux groupes. Le premier est formé de trois types de régionalismes qui génèrent des attitudes hétérogènes allant du rejet à l'acceptation : ce sont les phénomènes de maintien qui touchent la forme, les dialectalismes et les innovations.

Cette répartition permet de faire ressortir les auteurs les plus puristes comme M^{gr} Quartenoud qui refuse presque tous ces phénomènes (voir les colonnes entourées dans l'illustration 3), alors que les autres chroniqueuses et chroniqueurs sont plus nuancés s'appuyant sur des critères que nous allons exposer dans le point suivant (4.3.). Comparant le traitement des dialectalismes et des autres emprunts (voir illustration 4), on remarque que les mots empruntés aux patois sont acceptés plus facilement. La Belgique semble

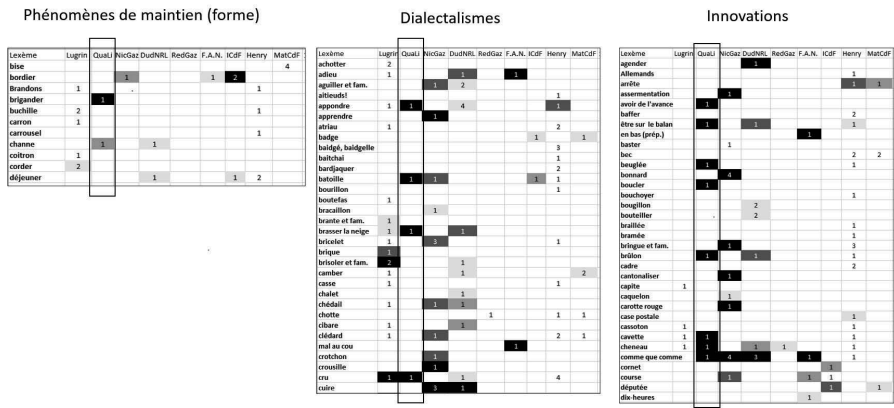


Illustration 3 : Vue d'ensemble des jugements sur le premier groupe de régionalismes (phénomènes de maintien-forme ; dialectalismes ; innovations)

suivre ce traitement (Meier 2020) mais la chronique de l'occitaniste Charles Camproux exprime un « refus radical des <interférences> de langue à langue, en l'occurrence entre français et occitan » (Arnavielle 2004 : 239). Le second groupe comprend les phénomènes de maintien qui touchent le sens, des germanismes et d'autres emprunts. À quelques rares exceptions près, ces types de régionalismes sont toujours rejetés dans les chroniques.

Phénomènes de maintien (sens)

Lexème	Lugrin	Quati	NicGaz	DuoNRL	RedGaz	F.A.N.	ICGF	Henry	MatCDF
d'abord	2								
amendable		1							
amender		1							
bon, bonne						1	2		1
bourgeois								2	
boutelle								1	
bulin								1	
chambre		1						1	
combe	1								
contre (sens spatial)									
contre (temporel)									
finance		2							

Germanismes

Lexème	Lugrin	Quati	NicGaz	DuoNRL	RedGaz	F.A.N.	ICGF	Henry	MatCDF
académicien			2						
action			1	2					
attendre sur							1	1	1
auto-goal							2	1	1
automate							1		
benêtise							2		
hour							2		
hour							5		
catefle								1	
catelle	2		1	2		1			2
fricbe		1							1
fraction							1		
glinglin				1					
hybrant, hybrante							2		
moustique d'aveoite								1	
oser								1	
rôsti								3	1

Autres emprunts

Lexème	Lugrin	Quati	NicGaz	DuoNRL	RedGaz	F.A.N.	ICGF	Henry	MatCDF
égrédr									
épouédr									
proceder à									
disastère									
écurie									

Illustration 4 : Vue d'ensemble des jugements sur le second groupe de régionalismes (phénomènes de maintien-sens ; germanismes ; emprunts)

Ces condamnations presque unanimes s'expliquent par les idéologies langagières typiques du discours épilinguistique sur le français : l'idéologie du mot juste voudrait qu'à chaque mot corresponde un seul concept, ce qui ferait du français la langue la plus claire de toutes. Dans ce contexte, ajouter ou maintenir un sens régional à un terme qui existe en français standard va à l'encontre de cette idéologie et provoque le rejet, sauf chez Henry et Matthey. De même, le traitement réservé aux emprunts, dont le rejet est typique du discours puriste (Burke 1998), est le même chez tous les auteur·es, sauf chez Matthey.

5.3 Les types de régionalismes acceptés et rejetés

Certains régionalismes reçoivent une évaluation positive, les auteur·es poussant explicitement leur lectorat à les utiliser, tandis que d'autres sont décriés et rejetés dans les chroniques. Comme nous l'avons évoqué ci-dessus à travers l'idéologie du « mot juste », les critères justifiant ces prescriptions reposent sur des idéologies langagières typiques du discours épilinguistique sur le français (Cotelli Kureth 2015 : 158-169) et plus généralement du discours puriste sur la langue (Burke 1998).

5.3.1 Les critères de rejet

5.3.1.1 Critères sémantiques

Le premier type de critère repose sur l'idéologie très ancienne du « mot juste » qui est liée au mythe de la clarté française. Comme nous l'avons vu, elle postule que la langue est si claire qu'il ne peut pas exister deux mots pour exprimer la même idée. Cette vision du français, qui nie la polysémie, implique le rejet des synonymes parfaits et condamne l'ensemble des innovations et des calques sémantiques. Nicollier estime, par exemple,

qu'« un petit Français de dix ans ne confondrait pas l'étable où l'on loge le bétail avec l'écurie réservée aux seuls chevaux » (27 mars 1946). Il fustige ainsi l'utilisation d'écurie dans le sens d'«étable», rabaisant au passage ceux qui oseraient l'utiliser dans ce sens.

Les régionalismes qui font double emploi et correspondent à des termes existants en français de référence sont donc refusés par les commentateurs¹⁸. Beaucoup d'entre eux les estiment inutiles :

« Agender, [...] poster une lettre [...] sont des néologismes trop faciles, barbares, inutiles. [...] Agender un rendez-vous : quelle élégance, quelle fausse rapidité : Noter ce rendez-vous, l'inscrire, le marquer, en prendre note, cela ne suffit-il pas ? Quel besoin de brandir à tous les yeux notre Agenda ? Parfait au bureau, l'agenda : inutile dans la vie courante. Inutile surtout d'en tirer un verbe pédant ». (Dudan, 12 mai 1949)

« [Sur gonfle 'congère'] Je ne l'aime pas, j'y devine une métaphore choquante et inutile ». (Lugin, 9 mars 1963)

Les chroniqueurs rejettent également des occurrences qui ne leur semblent pas répondre à l'idéal de précision de la langue française :

« Sans doute, gonfle ['congère'] est pittoresque – d'un pittoresque un peu gros – mais il est local et imprécis, puisqu'il évoque une neige creuse ou ballonnée, alors qu'elle est tassée et dure comme un mur. Gonfle est en revanche précis quand il évoque gonflement, ampoule ou boursouflure ». (Dudan, 2 mars 1963)

Dans cet extrait, Dudan fait une différence entre les deux sens de *gonfle*. Il refuse celui de 'congère' en raison de l'imprécision qu'il y perçoit mais accepte celui de 'boursouflure', qui lui semble peut-être plus directement déductible de l'étymologie du mot.

5.3.1.2 Critères étymologiques

Nous l'avons déjà évoqué, les termes provenant de l'allemand sont rejetés presque systématiquement. *Comme que comme* 'de toute façon' est, par exemple, considéré comme une « traduction servile et téméraire du germanique so wie so » (Nicollier, 2 septembre 1943). Dudan se sert d'ailleurs de ce mot pour fustiger le français de certains Romand·es :

« Ce qui nous est impardonnable, c'est, oublieux du bien héréditaire, national, naturel, et ignorants du français de tous, de nous contenter, entre deux, d'une langue

¹⁸ Le masculin pluriel est de mise dans le sous-chapitre 5.3.1 puisque l'unique chroniqueuse de notre corpus ne rejette aucun régionalisme et prône une acceptation de la variété basée sur la définition de l'usage comme étant propre à chaque locutrice et locuteur (Cotelli Kureth 2021).

hybride, sans force et sans goût, fleurie de germanismes, multipliant les [...] comme que comme [...] ». (Dudan, 16 juillet 1951)

Le fait que cette expression soit un calque sémantique paraît problématique, ce qui pourrait expliquer le jugement unanime des chroniqueurs sur ce terme :

« En revanche, l'emploi de tournures allemandes, traduites littéralement en français – le danger est beaucoup plus insidieux, moins voyant – est encore très fréquent : [...] Le public est rendu attentif (Das Publikum wird aufmerksam gemacht)... Monsieur le directeur Untel... Monsieur le pasteur Untel (« Monsieur » est superflu)... Dans la règle... Une sous-tasse... Comme que comme... Adieu pour Bonjour... et l'affreux attendre sur, etc. ». (Bodinier, 26 décembre 1959c)

En dehors de Matthey et, dans une moindre mesure, de Redard, les chroniqueurs de notre corpus condamnent les emprunts. Même Henry, généralement très descriptif, approuve *« la chasse aux germanismes et la lutte contre le français fédéral [qui] sont indubitablement de louables entreprises. On remplirait des colonnes de journaux en citant les emprunts condamnables, tels que [...] musique d'avenir (Zukunftsmusik) [...] »* (Henry 1992 : 139). Son origine jurassienne explique certainement son aversion pour les emprunts à l'allemand (Cotelli Kureth 2015). Cette hostilité envers les emprunts justifie même que l'on tolère des changements sémantiques pour certains termes du terroir. Dans l'un de ses billets, Lugin estime que :

« [L]e français universel ferait bien d'emprunter au neuchâtelois ce mot de seret ou seré ['fromage blanc frais'] ; de bonne latinité, il désigne le petit lait caillé et remplacerait avantageusement le turc yaourt et le bulgare yogourt ». (Lugin, 19 juillet 1969)

De plus, comme nous l'avons vu avec l'exemple de *gonfle*, les chroniqueurs apprécient que le terme régional suive une certaine logique étymologique. Ainsi *brasser la neige* 'marcher péniblement dans la haute neige' doit être évité parce que *« brasser, remuer avec les bras, est employé d'une façon incorrecte dans les expressions : brasser la neige, la boue... »* (Quartenoud, 7 mars 1927). Cet argument est encore mis en avant quelques d'années plus tard par Dudan, qui estime que nous *« abusons, oubliant que le bras doit toujours être de la partie... Brasser la neige ? Oui si vous en avez jusque sous les aisselles ! »* (Dudan, 28 août 1951).

5.3.1.3 Critères diatopiques

Le rejet du régionalisme peut simplement être dû à son aspect « local » :

« Les frimas nous valent, comme il est de tradition, de nombreux refroidissements. Dans sa vitrine, un pharmacien (que nous signale un aimable lecteur) vante un produit contre « le mal de cou ». La formule nous est familière en ce pays : « J'ai mal au cou ». Parlons français, et de maux de gorge ». (Bodinier, 29 décembre 1961)

Dans ce cas, le seul fait que le terme soit régional, « *familier en ce pays* » justifie qu'il doive être évité lorsqu'on « *parle français* ». Pour Bodinier, comme pour de nombreux autres chroniqueurs prescripteurs, la norme du français semble donc bien se situer ailleurs qu'en Suisse romande.

5.3.1.4 Critères stylistiques

Les chroniqueurs, qui estiment que la langue française doit tendre à la clarté et à la simplicité, invoquent parfois des critères stylistiques. Il faudrait par exemple éviter le « *jargon* ». Citons l'avis que donne Lugin sur *sous-toit* '(dans la construction d'un bâtiment) étape qui lui assure la mise à l'abri des intempéries' :

« *Le jargon des architectes aurait-il forgé ce vocable étrange sur le modèle de sous-sol ? Connaissant la précision des termes de leur noble métier, j'en resterais d'autant plus étonné, quand dans une maison bâtie, le toit couvre tout, de la cave au grenier* ». (Lugin, 29 janvier 1966)

Tous les termes perçus comme trop spécialisés sont rejetés, mais cela va plus loin. Dudan considère qu'agender est « *pédant* » (12 mai 1949) et il critique ainsi *hydrant* ou *hydrante* : « *Ces prétentions latines ou gréco-latines nous ont valu nos curieux 'hydrant' ou 'hydrantes', qui ne sont que des bouches d'eau, au nom moins lourd* » (Dudan, 30 avril 1960). La pédanterie et la prétention sont donc également épinglées par les chroniqueurs puristes qui soulignent la lourdeur d'un style qui mériterait d'être amélioré.

5.3.1.5 Critères affectifs

Certains chroniqueurs puristes font appel à leur subjectivité. Nicollier rejette *crousille* 'tirelire' parce que ce terme évoque pour lui un sentiment d'horreur :

« *Horreur ! Horreur ! Et pourquoi tous les Français¹⁹ de notre bon pays s'obstinent-ils à nommer crousille le récipient de bois ou de métal dans lequel l'enfant économe amasse de la menue monnaie, alors que ce coffre-fort en miniature est une tirelire ? François se doute-t-il que crousille est un terme de pêche, cher aux Méridionaux, et qu'il désigne un piège de filets tendu à proximité de la côte, gigantesque nasse où le poisson trouve une captivité sans gloire ?* » (Nicollier, 12 février 1940)

Un deuxième argument, qui peut sembler en contradiction avec le premier, condamne définitivement l'utilisation de ce terme : *crousille* existe déjà en

¹⁹ Ce prénom est utilisé par Nicollier pour qualifier un·e habitant·e quelconque de la Suisse romande.

français. Cet exemple montre que les chroniqueurs puristes font feu de tout bois et jouent des différents arguments à leur convenance.

5.3.1.6 Critères des autorités en matière de langue

Le dernier motif avancé par les chroniqueurs puristes pour rejeter un lexème est son absence des ouvrages de référence. Nicollier insiste ainsi par deux fois sur le fait que le verbe *prétérer* ‘léser, causer du tort à’ « *n’existe pas* » (14 octobre 1946) :

« *Le populaire a voulu tirer de prétérer un verbe prétérer. Parfaitement inexistant et dont le participe passé imaginaire représente aux yeux de beaucoup de personnes le fin du fin* ». (Nicollier, 8 février 1945)

Le terme peut avoir tous les attributs du français standard et être attesté depuis longtemps, cette absence dans les ouvrages de référence lui est fatale :

« *D’après son usage, le bois se range en deux catégories : [d’une part] le bois de construction [...], et d’autre part : le bois d’affouage, de chauffage, ou bois à brûler. Pour cette seconde catégorie, le français suisse, depuis un certain nombre d’années, a ajouté le bois de feu. C’est une expression claire, mais qui a le défaut de ne pas se trouver dans le vocabulaire français ; on doit donc s’en abstenir* ». (Quartenoud, 9 mai 1928)

Parfois, les autorités qui font référence sont précisées, comme dans cette attaque de Dudan à l’encontre de *dicastère* ‘département, division d’une administration communale dirigée par un membre de l’autorité exécutive’ :

« *Nous avons un faible plus inquiétant pour dicastère. [...] Il [...] a fait carrière [dans nos contrées], tandis qu’en France il est peu ou pas connu. L’Académie, Littré l’ignorent. Larousse le mentionne mais comme un terme particulier : et il note fort justement que ce mot signifie tribunal, comme en grec ancien* ». (Dudan, 12 mai 1949)

Les dictionnaires de l’Académie et de Littré sont les plus cités par les chroniqueurs et chroniqueuses qui les considèrent comme des sources fiables. Plusieurs auteurs critiquent le Larousse qui, selon eux, « *fait fête* » aux anglicismes (Nicollier, 26 décembre 1960)²⁰. La citation de Dudan permet de constater que les raisons d’un rejet peuvent être cumulées. Si *dicastère* est absent des ouvrages de référence majeurs, il pose aussi des problèmes stylistiques – il fait partie du jargon juridique – et sémantiques :

²⁰ Durant toute son activité de chroniqueur, Nicollier critique les dictionnaires Larousse : « *Précieuses sources de renseignements, les dictionnaires Larousse présentent en revanche, à nos yeux, l’inconvénient d’apparaître moins comme des lexiques critiques que comme des recueils de mots* » (14 avril 1947) ; « *On continue avec la complicité du trop indulgent Larousse à faire un usage imprudent de l’anglicisme investir qui, en français, devrait être délaissé au profit de placer [...]* » (11 juin 1956), etc.

le mot existe en français de référence dans un sens différent qui rappelle son sens étymologique.

5.3.2 Les critères d'acceptation

Les critères d'acceptation proposés dans les chroniques suisses sont en miroir des critères de rejet. Les idéologies qui motivent les décisions sont toujours interprétées dans le sens qui cautionne ce que les auteur·es souhaitent mettre en avant.

Rejet	Type de critère	Acceptation
inutilité, innovation sémantique, imprécision	Critère sémantique	précision, éloquence
emprunt, formation illogique	Critère étymologique	souche latine, bonne formation
local	Critère diatopique	particulier, patrimoine
jargon et pédanterie	Critère stylistique	énergie, pittoresque
horreur	Critère affectif	beauté, saveur, fraîcheur
inexistence, pas dans le dictionnaire	Critère d'autorité	Littre, Académie, grands écrivains

Tableau 1 : Critères de rejet et d'acceptation des régionalismes dans les chroniques de langage de Suisse romande²¹

5.3.2.1 Critères sémantiques

Les chroniqueurs et chroniqueuses proposent parfois à leur lectorat de privilégier des lexèmes romands qui leur semblent répondre à l'idéologie du français précis et synthétique. Ainsi, Dudan valide *ramassoire* qui « dit d'un mot ce qu'ailleurs on nomme la pelle à ordures » (9 juin 1954). Bodinier sous-entend que même la langue française standard peut faire preuve d'illogisme :

²¹ Il est intéressant de comparer ce tableau à celui de Wim Remysen (2011 : 61) qui se base sur la théorie de l'imaginaire linguistique et le corpus de chroniques québécoises. Le chercheur souligne la même organisation en deux pans : les mêmes arguments servent, en miroir, à cautionner un rejet ou une acceptation. De plus, l'écrasante majorité des arguments sont similaires (autorité, affectif, diatopique, sémantique et étymologique) même s'ils apparaissent chez Remysen sous un nom différent.

« [En Suisse], on tend de plus en plus à la manière française, sotté, pédante et illogique [...]. [...] Quant à septante et nonante, n'ayons pas honte de les utiliser : ce sont de bons provincialismes, plus courts et plus simples que soixante-dix et quatre-vingt-dix (à garder pour se faire comprendre en France) ». (Bodinier, 9 juin 1961)

Parfois, ce qui est mis en avant est une conséquence de l'idéologie du mot juste : lorsqu'un concept n'existe pas en français de référence mais qu'il existe un terme régional, celui-ci est en général accepté dans les chroniques :

« Quant à cru ['humide et froid'], crudité de l'air, ce sont de justes expressions, mais locales, bien qu'elles soient fondées par la sensation et l'observation ». (Dudan, 1^{er} avril 1961)

Dudan et Bodinier, comme les auteurs de cacologies au 19^e siècle, insistent sur la nécessité d'un emploi uniquement « local » de ces termes, même s'ils sont justes ou meilleurs que leurs équivalents du français de référence.

5.3.2.2 Critères étymologiques

L'origine latine de nombreux régionalismes, en particulier des dialectalismes, sert souvent dans les chroniques comme critère d'acceptation :

« Notre mot romand 'l'encouple' n'est pas compris en France et ne fait pas partie du français réputé correct, lequel use du mot *entrave*. [...] Les deux mots sont donc aussi latins d'origine et légitimes l'un que l'autre. Seul, l'usage du français a voulu que notre 'encouple' soit resté régional, et que l'*entrave* ait gagné la partie pour tous les [...] francophones ». (Dudan, 14 janvier 1961)

Ainsi, *encouple* acquiert une légitimité parce que, comme *entrave*, il vient du latin.

Le mode de formation du lexème a aussi son importance. Pour Lugrin, *déguiller* 'tomber, chuter' mérite d'être utilisé. Il figure en effet « parmi les mots que vous chercheriez en vain dans un dictionnaire français, mais qui sont parfaitement formés » (Lugrin, 18 janvier 1914), c'est-à-dire qu'il utilise les mêmes règles de formation que d'autres lexèmes qui appartiennent au français standard.

5.3.2.3 Critères diatopiques

Même les plus puristes des chroniqueurs acceptent quelques dialectalismes qui leur servent d'« emblèmes » (De Pietro 1995) :

« En voulez-vous d'autres de ces mots du « domaine réservé » ? « *Encoupler* » (tomber sur, empêcher, empêtrer) ; « *étiaffer* » ou « *éklaffer* » (écraser) ; [...] « *rapicoler* » (ravigoter). Quand on les dit, c'est comme si l'on touchait la terre de nos pères, pour prendre de la force ». (Lugin, 19 mars 1966)

Le lien qui est fait entre lexèmes régionaux et terroir rappelle la notion de *genius loci* introduite par Alfred Lombard dans son ouvrage *Une terre, une langue* (1929). Ce dernier emprunte à la tradition francophone la notion de « *génie* » en y ajoutant une composante liée au terroir qui vient ‘colorer’ le génie, lui conférer un « *sentiment d’originalité* » (Lombard 1929 : 8).

5.3.2.4 Critères stylistiques

Les deux qualités le plus souvent mises en avant pour cautionner l’usage d’un régionalisme sont l’« *énergie* » et l’« *expressivité* ».

« *Les verbes du parler vaudois qui marquent l’action de briser, d’endommager ou d’anéantir sont très nombreux. Epecler et éclafer sont très énergiques et peignent vivement l’action d’écraser* ». (Lugrin, 23 aout 1926)

« *Tomber à la renverse, s’énuquer, se briser la nuque [...]. S’énuquer, bien formé, net, expressif, nous est cependant particulier* ». (Dudan, 7 aout 1951)

Cette énergie peut aller, pour certains auteurs puristes, jusqu’à vouloir porter secours à la langue française, alors considérée comme malade (Aquino-Weber, Cotelli Kureth et Nissille 2019 : 84 ; Walsh et Cotelli Kureth 2021).

5.3.2.5 Critères esthétiques

Si certains régionalismes sont écartés parce qu’on les considère comme « *horribles* », d’autres sont acceptés parce que, au contraire, ils ont de la « *fraicheur* », de la « *beauté* » ou de la « *saveur* ». Ainsi, selon Lugin, *menée* est « *plus joli* » que *gonfle*. Ces lexèmes sont tous deux des « *mots du terroir* » signifiant ‘congère’ (Lugin, 9 mars 1963). Nicollier, pour assurer son lectorat de la validité de certains régionalismes, fournit une liste de « *vaudoisismes savoureux* » dont la *piorne* ‘femme gémissante’ (13 janvier 1964). Pour Dudan :

« [P]ive [‘pomme de pin’ est un] autre mot, frais, fin : plus fin que le géométrique cône ». (16 juillet 1951)

Ces qualités permettent à ces régionalismes de surpasser leurs équivalents en français standard.

5.3.2.6 Critères des autorités en matière de langue

La présence d’un régionalisme dans les dictionnaires de Littré ou de l’Académie est un gage de respectabilité. Dudan en atteste lorsqu’il mentionne que l’Académie admet *luge* et « *[reconnait] l’ancienneté, l’actualité, la vivacité, la verdure de ce mot bref et bon des Alpes romandes* » (3 février

1949). En parallèle, il estime que « si luge passe, luger doit passer, et se luger aussi » (*Ibid.*). Ici, l'appel aux autorités s'accompagne d'un rappel des raisons qui semblent avoir poussé cette instance à considérer ce mot, sur la base des critères étymologiques, stylistiques et sémantiques. Ce passage d'un billet de Bodinier fournit un autre exemple :

« On croit souvent, chez nous, que ce mot de 'course' ne doit pas être employé dans le sens d'excursion. Ce sens est pourtant mentionné par Littré, avec cet exemple : « Les courses de nos savants dans ce pays en font connaître les antiquités ». Et cet autre exemple tiré d'une fable de La Fontaine, intitulée « L'Homme qui court après la fortune » [...]. (4 août 1971)

Bodinier, comme Littré, se range aussi derrière le deuxième type d'autorité en matière de langue, celle qui depuis Vaugelas (2007 : 661) définit le Bon usage comme « la plus saine partie des Auteurs du temps ». Au 20^e siècle, les auteur·es considérés comme des modèles ne sont presque jamais des contemporains mais plutôt des classiques qui forment la tradition littéraire francophone. Dans cet extrait, par exemple, Lugin cite Lamartine pour valider l'emploi de deux régionalismes :

« Lamartine, qui était de Mâcon, dit bien foyard au lieu de hêtre, creusieu pour la vieille lampe à huile que nous appelons craisu, poche pour ustensile propre à puiser de l'eau à la source [...] ». (23 février 1930)

La présence de mots régionaux chez un auteur important devient donc une façon de les cautionner.

CONCLUSION

Ce premier tour d'horizon des régionalismes dans les chroniques de langage permet de dégager de grandes tendances qui devraient se confirmer après l'exploitation d'un corpus plus vaste. En premier lieu, nous voyons se dessiner une distinction entre les chroniques rédigées par des linguistes (dans notre corpus, Redard et Matthey) et que nous n'avons jamais cités dans le point 4 et les autres chroniqueurs. En effet, les linguistes se positionnent dans un paradigme totalement différent de celui des autres et leur définition de la norme les pousse à mentionner les diatopismes mais sans en faire la promotion ou les rejeter (Cotelli Kureth 2021).

Ensuite, il faut souligner la constance du discours épilinguistique romand du 19^e siècle au 20^e siècle. Les idéologies langagières qui sous-tendent le traitement des régionalismes n'ont pas évolué et les critères utilisés sont très similaires à ceux qui se dégagent du discours des cacologies (Aquino-Weber, Cotelli Kureth et Nissille 2019) mais aussi de celui qui peut être observé ailleurs dans la francophonie, comme au Québec (Remysen 2011). De plus, si, pour les chroniqueurs puristes, certains régionalismes sont acceptables, ils

ne le sont pas dans toutes les circonstances. Là encore, leur discours est conforme à ce qui était décrit dans les cacologies du 19^e siècle :

« *L'essentiel, c'est de les employer à bon escient. Tout d'abord avec des personnes qui le comprennent [...]. Ensuite avec discrétion et surtout dans la langue parlée, qu'ils peuvent colorer ou épicer. Leur emploi dans la langue écrite sera limité aux textes qui prennent l'accent du cru ; on les y guillemètera. Ce que je dis ici pour le neuchâtelais vaut pour le normand, le gascon et le lyonnais. Avec ces réserves, n'hésitons pas à parler de 'torrée' et à appeler 'batouille' ou 'batoille' une personne verbeuse, babillarde* ». (Lugin, 19 mars 1966)

Finalement, il est intéressant d'établir un parallèle entre l'analyse que nous avons faite des régionalismes dans les chroniques de langage et les études de sociolinguistique des années 1990 sur l'insécurité linguistique des Romand·es. Pour Matthey et De Pietro (1994) par exemple, cette insécurité se focalise sur deux réactions typiques d'amour-haine : le purisme avec le rejet catégorique des germanismes (y compris des dialectalismes mal étiquetés) et la fierté mise en avant par les mots-emblèmes du terroir (le plus souvent des phénomènes de maintien ou des dialectalismes). Les critères d'acceptation et de rejet des régionalismes suivent ces deux tendances. Elles se manifestent dans l'ambivalence des réactions et la proportion de commentaires pour chaque type de diatopisme : des germanismes typiques du français fédéral sont rejetés au nom du « *bien héréditaire, national, naturel [: le] français de tous* » (Dudan, 16 juillet 1951) et des mots-emblèmes comme *septante* et *nonante* acceptés parce qu'ils représentent « *un luxe, comme une petite déclaration d'indépendance qui ne manque ni de charme, ni de dignité* » (Lugin, 12 août 1967).

RÉFÉRENCES

Corpus

BODINIER, Cl.-P., 1957-1974, « Parlons français », dans la Feuille d'Avis de Neuchâtel, Neuchâtel, 397 billets.

DUDAN, C., 1947-1963, « L'avis de Camille Dudan », dans la Nouvelle revue de Lausanne, Lausanne, 188 billets.

HENRY, P., 1990, *Le parler jurassien et l'amour des mots*, T.1, Le Pays, Porrentruy, 234 pages.

HENRY, P., 1992, *Le parler jurassien et l'amour des mots*, T.2, Le Pays, Porrentruy, 233 pages.

HENRY, P., 1996, *Le parler jurassien et suisse romand*, Éd. Le Quotidien Jurassien, Delémont, 269 pages.

HENRY, P., 2001, *Des mots de chez nous : complément des tomes I, II et III du « Parler jurassien »*, Éd. Le Quotidien Jurassien, Delémont, 106 pages.

LUGIN, E., 1963-1969, « Chronique des gâtes-français », dans L'Impartial, La Chaux-de-Fonds, 334 billets.

LUGRIN, E., 1913-1936, « Locutions vaudoises », dans la Gazette de Lausanne, Lausanne, 42 billets.

MATTHEY, M., 1989-1998, « Sac à mot » puis « Langage », dans L'Impartial, La Chaux-de-Fonds, 202 billets.

NICOLLIER, J., 1939-1964, « Le français malmené », dans la Gazette de Lausanne, Lausanne, 214 billets.

M^{gr} Quartenoud, J., 1926-1934, « Pour la langue française », dans La Liberté, Fribourg, 1294 billets.

REDARD, G., 1955-1963, « Chronique de la langue vivante », dans le Journal de Genève, Genève, 28 articles.

Autres textes épilinguistiques

AMIGUET, A., 1959, *En français dans le texte*, P.T.T., [Berne], 56 pages.

BAILLY, C., [1930] 2004, *La crise du français : notre langue maternelle à l'école*, Droz, Genève/Paris, 120 pages.

CHESSEX, P., 1954, *Écrivons et parlons mieux*, Éd. commerciales romandes de la Fédération des Sociétés commerciales de la Suisse romande, Lausanne, 56 pages.

DUDAN, C., 1940, *Le français, notre langue*, Éd. du Chandelier, Bienne, 53 pages.

DUDAN, C., 1941a, *Le français, notre langue*, Éd. du Chandelier, Bienne, 53 pages.

DUDAN, C., 1941b, *Le français, notre langue. Nouvelle série*, Éd. du Chandelier, Bienne, 53 pages.

DUDAN, C., 1943, *Le français, notre langue. Troisième série*, Éd. du Chandelier, Bienne, 55 pages.

DUDAN, C., 1945, *Le français, notre langue. Quatrième série*, Éd. du Chandelier, Bienne, 105 pages.

FRANCIS, P., 1943, *Vocabulaire pouvant contribuer à la correction de notre langue*, Delachaux et Nestlé S.A., Neuchâtel/Paris, 32 pages.

HADACEK, C., 1983, *Le suisse romand tel qu'on le parle. Lexique romand-français*, Favre, Lausanne, 132 pages.

HUMBERT, J., 1947, *Le français, source de joie et de beauté*, 2^e édition, Éd. du Chandelier, Bienne, 117 pages.

HUMBERT, J., 1955, *Cultivons notre langue*, Éd. du Panorama, Fribourg, 154 pages.

HUMBERT, J., 1968, *Le vrai visage du français*, Éd. du Panorama, Bienne, 154 pages.

INSTITUT NEUCHATELOIS (dir.), 1954, *La langue française. Entretiens de Neuchâtel*, La Baconnière, Neuchâtel, 142 pages.

INSTITUT NEUCHATELOIS (dir.), 1956, *La langue française en terre romande*, La Baconnière, Neuchâtel, 179 pages.

ITTEN, A. et BASTIAN, R., 1970, *Santé ! Conservation...*, Éd. Bastian, Lutry, 253 pages.

LOMBARD, A., 1929, *Une terre, une langue. Essai sur la situation de la Suisse française*, Éd. de la Société de la Gazette de Lausanne, Lausanne, 63 pages.

MATTHEY, M., 2009, *Au plaisir de dire*, Éd. de l'Aire, Vevey, 231 pages.

NICOLLIER, J., 1939, *Dans le parc aux huitres. Le français tel qu'on le massacre*, F. Roth, Lausanne, 96 pages.

NICOLLIER, A., 1990, *Dictionnaire des mots suisses de la langue française. Mille mots inconnus en France usités couramment par les Suisses*, Éd. GVA SA, Genève, 171 pages.

PERROCHON, H., 1971, *Le langage des Vaudois*, l'Âge d'Homme, Lausanne, 149 pages.

PIDOUX, E., 1983, *Le langage des Romands*, Alliance culturelle romande et Association suisse des journalistes de langue française, Lausanne, 140 pages.

PIDOUX, E., 1984, *Le langage des Romands. Deuxième édition*, Alliance culturelle romande et Association suisse des journalistes de langue française, Lausanne, 173 pages.

PLUD'HUN, 1903, *Parlons français. Quelques remarques pratiques dont on pourra profiter en Suisse et ailleurs*, Stapelmohr, Genève, 79 pages.

REDARD, G., 1958, « Provincialismes romands », dans *Vie et langage* 71, Larousse, Paris, 73-76.

SUTER, H. et DAUDELIN, M., 2021, *Le Dico romand : lexique de chez nous*, Favre et ECAL, Lausanne Renens, 352 pages.

THILO, E., 1961, *Cours pratique de français*, Association romande de Berne, Berne, 122 pages.

VITTOZ, E., 1937, *Langue d'aujourd'hui, langue de demain*, Payot, Lausanne, 31 pages.

Articles et études

ANDREASSEN, H., MAÎTRE, R. et RACINE, I., 2010, « Le français en Suisse : éléments de synthèse », dans *Les variétés du français parlé dans l'espace francophone*, Ophrys, Paris, 213-231.

ANDREASSEN, H. et RACINE, I., 2016, « Variation in Switzerland : The behaviour of schwa in Martigny and Nyon », dans *Varieties of Spoken French*, Oxford University Press, Oxford, 430-440.

ARNAVIELLE, T., 2004, « Charles Camproux remarqueur contemporain. Témoignage sur un genre : la chronique de langage », dans *Les remarqueurs sur la langue française du XVI^e siècle à nos jours*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 237-242.

AQUINO-WEBER, D., COTELLI, S. et NISSILLE, C., 2011, « Les recueils de cacologies du XIX^e siècle en Suisse romande : entre description et proscription », dans *Vox Romanica* 70, Narr Francke Attempto Verlag, Tübingen, 219-243.

AQUINO-WEBER, D., COTELLI, S. et NISSILLE, C., 2013, « Les cacologies, un genre textuel ? Essai de définition à partir du corpus suisse romand », dans *Actes del 26^e Congrès de Lingüística i Filologia Romàniques. València, 6-11 de septembre de 2010*, De Gruyter, Berlin, vol. 6, 52-63.

AQUINO-WEBER, D., COTELLI, S. et NISSILLE, C., 2014, « La lexicographie suisse romande sur la voie de la description : L'exemple de William Pierrehumbert (1882-1940) », dans *La variation lexicale des français. Dictionnaires, bases de données, corpus. Hommage à Claude Poirier*, Champion, Paris, 83-100.

AQUINO-WEBER, D., COTELLI KURETH, S. et NISSILLE, C., 2019, « Contact entre patois et français en Suisse romande de 1800 à 1970 : l'unilinguisme revisité », dans *Revue des langues romanes* Vol. 123 / n°1, Société des langues romanes, Montpellier, 69-92.

BURKE, P., 1998, « Langage de la pureté et pureté du langage », dans *Terrain* 31, MHS Mondes, Nanterre, 103-112.

CONRAD, S.-J. et ELMIGER, D. (éd.), *Vivre et communiquer dans une ville bilingue : une expérience biennoise/Leben und Reden in Biel/Bienne : Kommunikation in einer zweisprachigen Stadt*, Gunter Narr Verlag, Tübingen, 112 pages.

COTELLI KURETH, S., 2014, « Sur les traces de William Pierrehumbert ou de Philippe Godet ? Les chroniques de langage neuchâteloises des années 1950 à 1970 », dans « *Toujours langue varie...* ». *Mélanges Andres Kristol*, Droz, Genève, 329-348.

COTELLI KURETH, S., 2015, *Question jurassienne et idéologies langagières. Langue et construction identitaire dans les revendications autonomistes des minorités francophones (1959-1978)*, Alphil, Neuchâtel, 462 pages.

COTELLI KURETH, S., 2021, « The authority of usage: Columns on language, from the purist- to the 'scientific' », dans *Authoritative discourse in language columns: Linguistic, ideological and social issues*, Peter Lang, Berne, 141-161.

COTELLI KURETH, S. et NISSILLE, C., 2021, « Réappropriation et filiation : la dette des textes épilinguistiques de Suisse romande aux 18^e et 19^e siècles », dans *La norme du français et sa diffusion dans l'histoire*, Champion, Paris, 99-116.

COTELLI KURETH, S. et NISSILLE, C., à paraître, « *Locutions vaudoises (1913-1931), la première chronique de langage de Suisse romande* », dans *Coum'on étèila que kouule... Come una stella cadente... Comme une étoile filante... Mélanges Federica Diémoz*, Droz, Genève.

DE PIETRO, J.-F., 1995, « Francophone ou romand ? Qualité de la langue et identité linguistique en situation minoritaire », dans *La qualité de la langue ? Le cas du français*, Slatkine, Genève, 223-250.

DIÉMOZ, F., ROTHENBÜHLER, J., SAUZET, M., 2020, « Que nous apprend 'OFRON' du français régional d'aujourd'hui en Suisse romande ? Premières investigations entre pratiques et métadiscours », dans *Studia linguistica romanica* 4, Karl-Franzens-Universität Graz, Graz, 11-48.

GAUCHAT L., JEANJAQUET J., TAPPOLET E. *et al.*, 1924-, *Glossaire des patois de la Suisse romande*, Neuchâtel & Paris, Attinger.

GRIN, F., 2010, « L'aménagement linguistique en Suisse », dans *Télescope* Vol.16 / n°3, L'Observatoire de l'administration publique, Québec, 55-74.

KNECHT, P., 2004, « Le plus ancien commentaire du discours provincial en Suisse romande », dans *Les Remarqueurs sur la langue française du XVI^e siècle à nos jours*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 119-124.

KRISTOL, A., 2006, « Le passage au français : garantie du maintien de la 'romanité' en Suisse romande », dans *Forum Helveticum 15*, Forum Helveticum, Lenzburg, 150-155.

KRISTOL, A., 2012, « Dialectes. Suisse romande », dans *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 19.04.2012, URL : <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/024595/2012-04-19/#HSuisseromande>.

KRISTOL, A., 2014, « Une francophonie polycentrique : lexicographie différentielle et légitimité des français régionaux », dans *Dialectologie et étymologie galloromane*, EliPhi, Strasbourg, 275-290.

KRISTOL, A., 2016, « Le français écrit en territoire francoprovençal : Le témoignage de la *Petite Chronique* de Jeanne de Jussie », dans *La régionalité lexicale au Moyen Âge*, EliPhi, Strasbourg, 179-194.

KRISTOL, A., 2019, « François Poulain de la Barre et les *Remarques particulières sur la Langue Française pour la ville de Geneve* (1691). Les enseignements de la première cacologie connue du français régional », dans *Des parlers d'oïl à la francophonie. Contact, variation et changement linguistiques*, De Gruyter, Berlin, Boston, 119-139.

KRISTOL, A., à paraître, *Histoire linguistique de la Suisse romande*, Neuchâtel, Alphil.

MATTHEY, M. et DE PIETRO, J.-F., 1994, « 'Comme Suisses romands, on emploie déjà tellement de germanismes sans s'en rendre compte...' Entre insécurité et identité linguistiques : le cas du français à Neuchâtel (Suisse) », dans *Cahiers de l'Institut Linguistique de Louvain*, 3-4, Peeters, Leuven, 121-136.

MEIER F., 2020, « Diatopismes et degrés de normativité dans le discours sur le français en Belgique au tournant du 21^e siècle. Analyse d'une chronique de langage de Cléante », dans *Les discours de référence sur la langue française*, Presses de l'Université Saint-Louis, Bruxelles, 253-282.

MERCURIO, N., 2019, « Pierre Henry et le parler jurassien : analyse discursive et terminologique de chroniques de langue », dans *Un coup de dés. Cahier de culture française, francophone et maghrébine 7*, ESI, Naples, 161-174.

REMYSEN, W., 2005, « La chronique de langage à la lumière de l'expérience canadienne-française : un essai de définition », dans *Les*

Journées de linguistique : Actes du 18^e colloque 11-12 mars 2004, Centre interdisciplinaire de recherches sur les activités langagières, Québec, 267-281.

REMYSEN, W., 2011, « L'application du modèle de l'imaginaire linguistique à des corpus écrits : le cas des chroniques de langage dans la presse québécoise », dans *Langage et société* 135, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, 47-65.

SKUPIEN DEKENS, C., 1998, « La 'Bataille du français' en Suisse romande durant l'entre-deux-guerres : le purisme linguistique des chroniques de langage de la presse romande », dans *Vox Romanica* 57, Narr Francke Attempto Verlag, Tübingen, 156-171.

THIBAUT, A. et KNECHT, P., 1997, *Dictionnaire suisse romand*, Zoé, Genève, 854 pages.

THIBAUT, A. et KNECHT, P., ²2000, *Dictionnaire suisse romand*, Zoé, Genève, 885 pages.

WALSH, O. et COTELLI KURETH, S., 2021, « Les métaphores dans les chroniques de langage en France et en Suisse », dans *Les idéologies linguistique : débats, purismes et stratégies discursives*, Peter Lang, Berne, 495-519.